

Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du jeudi 19 mai 2022

Vœu relatif à la prise en charge par l'Etat des contrats « Parcours Emploi Compétences » (PEC)

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la publication de la Circulaire DGEFP/MIP/METH/MPP/2022/29 du 7 février 2022 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail, et ses conséquences sur le tissu associatif de notre arrondissement,

Considérant que l'évolution réglementaire des contrats « Parcours Emploi Compétences » (PEC) qui en résulte, traduit une baisse significative de leur prise en charge et une rupture soudaine des parcours d'insertion précarisant les salariés comme les structures du secteur non marchand,

Considérant que compte tenu de la réduction de la durée et du taux de prise en charge, que le Préfet met en œuvre de manière assez drastique, les aménagements de durée des contrats pour les seniors sont également remis en cause et aucun nouveau contrat PEC Jeunes n'est proposé,

Considérant que les conséquences de cette circulaire entraîneront une rupture significative dans les parcours d'insertion des personnes concernées,

Considérant que pour des jeunes sans qualification, des chômeurs de longue durée, des seniors en fin de carrière, ces contrats permettaient de reprendre confiance en soi, d'avoir une première ou une nouvelle approche du monde professionnel,

Considérant que la diminution des aides à l'emploi intervient dans un contexte budgétaire toujours plus contraint, se caractérisant par une baisse des dotations publiques au secteur associatif,

Considérant que sans mesure compensatoire, les conséquences en termes d'emplois seront dramatiques pour les structures associatives, notamment relevant du secteur de l'ESS, agissant plus particulièrement dans le 11^e arrondissement,

Considérant qu'elle a été conçue et publiée sans concertation, qu'elle a un effet immédiat et que la soudaineté de son application n'a permis, ni aux salariés d'anticiper les suites possibles de leur parcours professionnel, ni aux associations de disposer du temps nécessaire pour se réorganiser,

Considérant que ses conséquences suscitent de vives inquiétudes au sein du monde associatif du 11^e arrondissement,

Considérant le courrier de Florentin Letissier, Adjointe à l'Économie sociale et solidaire, de François Vauglin, Maire du 11^e, et les courriers envoyés par les différentes structures concernées adressés au Préfet de Région en avril dernier pour soutenir les associations concernées ;

Sur proposition des élu·e·s du Groupe Écologiste du 11^e, du groupe Paris 11 en commun : socialistes, écologistes et apparentés, et du groupe Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU :

que la Maire de Paris demande à la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion de :

- Abroger la Circulaire DGEFP/MIP/METH/MPP/2022/29 du 7 février 2022 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) de façon à la remplacer par un nouveau dispositif réglementaire élaboré en concertation,
- Engager une réelle concertation avec les collectivités locales et les acteurs locaux,
- Augmenter de manière significative la prise en charge par l'Etat des contrats « Parcours Emploi Compétences » (PEC).

Résultat des votes :

Abstention : Les élu·e·s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)

Pour : Les élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Écologiste du 11^e, et du groupe Communiste et Citoyen.

Contre : M. Guillaume POITOUX [Territoires de Progrès]

Le vœu est adopté à la majorité